

NOTRE MISSION

*À l'école l'Oiseau Bleu, l'élève développe des compétences
qui favorisent sa réussite au quotidien.*

NOTRE VISION

*En partenariat avec les parents et la communauté, l'équipe-école vise le
développement des jeunes citoyens instruits et responsables, prêts à relever les
défis qui les attendent et à vivre ensemble dans l'ouverture et la différence.*

NOS VALEURS

*Respect
Engagement
Entraide*

NOTRE SLOGAN

À l'Oiseau Bleu, c'est merveilleux !



Horaire préscolaire		Horaire primaire
8 h 15 à 8 h 25	Heure d'arrivée	8 h 15 à 8 h 25
8 h 25 à 11 h 50 (+ 5min. déplacement)	AM	8 h 25 à 11 h 50 (+ 5min. déplacement) Récréation : 10 h 33 à 10 h 48
11 h 55 à 13 h 10	Dîner	11 h 55 à 13 h 10
13 h 05 à 13 h 10	Heure d'arrivée	13 h 05 à 13 h 10
13 h 10 à 14 h 43 (+ 4min. déplacement)	PM	13 h 10 à 15 h 35 (+ 5min. déplacement) Récréation : 14 h 18 à 14 h 33
Horaire du secrétariat : 7 h 45 à 16 h 00 Veuillez prendre note que le secrétariat et l'administration sont fermés tous les jours entre 12 h 00 et 13 h 00.		

Code de vie de l'élève



1. J'utilise le terme « Madame » ou « Monsieur » suivi de son nom de famille. Je vouvoie tous les adultes de l'école.	- Je développe de bonnes manières en société. - J'ai des relations harmonieuses et respectueuses avec tous les adultes.	- Développe le sens des responsabilités et de l'autonomie - Développe l'affirmation de soi - Augmente la confiance et l'estime de soi - Développe la tolérance et la curiosité - Amène un climat harmonieux, positif et sécuritaire - Développe de bonnes habitudes et méthodes de travail	- Avertissement verbal - Réflexion - Conséquence logique, geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service, ...) - Communication aux parents (agenda, téléphone, courriel, billet de communication, ...) - Lettre d'avis de retards ou absences envoyée aux parents - Référence au plan d'intervention - Confiscation d'objets - Perte de privilège - Participation à des ateliers - Utilisation du cahier de suivi - Perte d'une tâche privilège ou responsabilité privilège - Rencontre avec les parents - Rencontre avec la direction - Reprise de temps - Retrait de la classe - Classe répit - Suspension à l'interne * - Suspension à l'externe * - Autres	- Évaluation des conséquences de mes actes - Rédaction d'un message d'excuses - Accompagnement par un adulte pour réaliser un geste réparateur - Médiation - Atelier de sensibilisation - Élaboration d'une entente de collaboration - Mise en place du cahier de suivi - Élaboration d'un plan d'intervention - Récréation supervisée ou accompagnée - Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes - Rencontre avec les parents - Rencontre avec un intervenant - Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève - Suivi avec l'élève et les adultes impliqués - Suivi avec les parents - Autres
2. Je suis présent et ponctuel. Je participe activement aux activités éducatives.	- Je développe des habitudes de vie. - Je développe des habitudes de travail efficaces. - Je favorise mes apprentissages et ma réussite.	- Augmente la confiance et l'estime de soi - Développe la tolérance et la curiosité - Amène un climat harmonieux, positif et sécuritaire - Développe de bonnes habitudes et méthodes de travail	- Communication aux parents (agenda, téléphone, courriel, billet de communication, ...) - Lettre d'avis de retards ou absences envoyée aux parents - Référence au plan d'intervention - Confiscation d'objets - Perte de privilège - Participation à des ateliers - Utilisation du cahier de suivi - Perte d'une tâche privilège ou responsabilité privilège - Rencontre avec les parents - Rencontre avec la direction - Reprise de temps - Retrait de la classe - Classe répit - Suspension à l'interne * - Suspension à l'externe * - Autres	- Accompagnement par un adulte pour réaliser un geste réparateur - Médiation - Atelier de sensibilisation - Élaboration d'une entente de collaboration - Mise en place du cahier de suivi - Élaboration d'un plan d'intervention - Récréation supervisée ou accompagnée - Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes - Rencontre avec les parents - Rencontre avec un intervenant - Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève - Suivi avec l'élève et les adultes impliqués - Suivi avec les parents - Autres
3. Je collabore et je respecte le personnel de l'école et les élèves par mes paroles et mes gestes.	- Je mérite le respect des autres. - Je vis de belles relations. - Je favorise ma sécurité et celle des autres.	- Développe de bonnes habitudes et méthodes de travail - Instaure le respect envers le travail de l'enseignant et celui des élèves - Développe la motivation scolaire - Amène une fierté personnelle - Favorise la réussite scolaire - Apprend les règles du savoir-vivre en société - Permet la communication positive avec les parents - Permet de recevoir des commentaires positifs et agréables de la part des adultes - Autres	- Confiscation d'objets - Perte de privilège - Participation à des ateliers - Utilisation du cahier de suivi - Perte d'une tâche privilège ou responsabilité privilège - Rencontre avec les parents - Rencontre avec la direction - Reprise de temps - Retrait de la classe - Classe répit - Suspension à l'interne * - Suspension à l'externe * - Autres	- Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes - Rencontre avec les parents - Rencontre avec un intervenant - Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève - Suivi avec l'élève et les adultes impliqués - Suivi avec les parents - Autres
4. Je dis NON à toutes les formes de violence et d'intimidation dans mon école (verbale, physique, sociale et psychologique).	- Je vis dans un milieu de vie sécuritaire. - Je vis des relations harmonieuses avec mes pairs et les adultes.	- Développe la motivation scolaire - Amène une fierté personnelle - Favorise la réussite scolaire - Apprend les règles du savoir-vivre en société - Permet la communication positive avec les parents - Permet de recevoir des commentaires positifs et agréables de la part des adultes - Autres	- Rencontre avec les parents - Rencontre avec la direction - Reprise de temps - Retrait de la classe - Classe répit - Suspension à l'interne * - Suspension à l'externe * - Autres	- Rencontre avec les parents - Rencontre avec un intervenant - Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève - Suivi avec l'élève et les adultes impliqués - Suivi avec les parents - Autres
5. Aux entrées et sorties, je me déplace en marchant calmement et je chuchote au besoin. Durant les heures de classe, je circule en silence.	- J'assure ma sécurité et celle des autres. - Je favorise un climat calme et propice au travail.	- Apprend les règles du savoir-vivre en société - Permet la communication positive avec les parents - Permet de recevoir des commentaires positifs et agréables de la part des adultes - Autres	- Retrait de la classe - Classe répit - Suspension à l'interne * - Suspension à l'externe * - Autres	- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève - Suivi avec l'élève et les adultes impliqués - Suivi avec les parents - Autres
6. Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.	- Je vis dans un endroit propre et agréable. - J'ai accès à du matériel en bon état. - J'agis de façon responsable.	Autres		

En situation de crise, afin de maintenir un climat de sécurité à l'école, et dans un but de protection uniquement, les intervenants pourraient utiliser le maintien physique d'un élève. De plus, un retrait au centre d'aide pourrait être effectué. Un rapport entourant les circonstances sera rédigé par les intervenants dans les 48 heures suivant l'événement et sera remis à la direction. Un suivi sera fait auprès de l'autorité parentale.

N.B.: **En cas de fugue**, l'école a la responsabilité d'aviser le service de police et les parents.

***Selon la gravité du geste posé, la direction se réserve le droit de suspendre immédiatement un élève, et ce, pour le temps jugé nécessaire.**

RÈGLES DE CONDUITE
(à lire avec votre enfant)

LES INTERDITS À L'ÉCOLE

APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET OBJETS DE VALEUR



Les appareils et les jeux électroniques ainsi que tout objet de valeur doivent rester à la maison. De plus, pendant les heures d'école et du service de garde, l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, d'une montre intelligente et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux ou sur le terrain de l'école, est interdite. Ceux-ci doivent être rangés dans le sac d'école avec la sonnerie fermée sinon, l'objet sera confisqué et les parents devront prendre rendez-vous avec la direction pour venir le récupérer.

VÊTEMENTS ET MATÉRIEL



Tout matériel ou vêtement faisant la promotion de messages à caractère sexiste, raciste, homophobe, violent ou faisant la promotion d'objets dangereux ou illégaux sont formellement interdits. Advenant le cas, l'élève sera rencontré ou retourné à la maison pour changer de vêtement. Il est interdit de porter la casquette, la tuque, le capuchon ou toute autre forme de couvre-chef en classe. Les chaussures non appropriées sont interdites. Ex : espadrilles à roulettes, espadrilles de soccer, talons hauts, etc.

OBJETS ET JOUETS



Tous les objets et les jouets personnels sont interdits à l'école. Ex : cartes de collectionneur, bâton de baseball ou de hockey, balle dure, ballon poire personnel, objets de collection, etc.

PLANCHE À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES



Par mesure de sécurité, il est interdit de circuler sur le terrain de l'école, entre 6 h 50 et 17 h 30, à bicyclette, sur une planche à roulettes, une trottinette ou en patins à roues alignées. Les élèves doivent marcher sur le terrain de l'école. Lorsque l'élève arrive à l'école, il doit attacher immédiatement sa bicyclette aux différents supports à vélos.

NOURRITURE



Il est interdit d'apporter à l'école tout aliment contenant des noix, des arachides ou leurs dérivés afin de procurer un environnement sécuritaire à ceux qui sont allergiques. Il est également interdit d'avoir des boissons énergisantes, de la gomme ou des bonbons.

CASIERS



L'élève ne cadenasse pas son casier. Il évite d'y laisser de la nourriture, des objets et des vêtements inutilisés. Aucun objet ne peut être fixé au casier.

MATÉRIEL OUBLIÉ

Il n'est pas permis d'accéder au local de classe après les heures régulières pour récupérer du matériel oublié.

N.B. Advenant une exception, les parents recevront un message de l'école.

L'école n'assume aucune responsabilité en cas de bris, de perte ou de vol.

Renseignements généraux

1. ABSENCES, RETARDS et DÉPARTS (durant les heures de classe)

Le parent est responsable de motiver les retards ou les absences de son enfant en communiquant avec l'école ET au service de garde :

Pour l'école :	Pour le service de garde :
- Par téléphone au (819) 568-2101 (boîte vocale disponible 24h/24)	- Par téléphone au (819) 568-3523 (boîte vocale disponible 24h/24)
- Via le Portail Mozaïk-Parents	
- Message dans l'agenda pour les absences prévues à l'avance	

L'élève qui arrive en retard pendant les heures de classe doit se présenter au secrétariat afin de récupérer un avis de retard et cela, avant d'accéder à la salle de classe. Les parents des élèves qui ont des retards à répétition peuvent être appelés à rencontrer la direction afin de trouver une solution.

Lorsqu'un élève quitte l'école pendant les heures de classe, le parent a l'obligation de se présenter au secrétariat afin de signer le registre de départ.



En cas d'absence prolongée pour cause de maladie, le parent doit aviser l'école et fournir un billet médical, au besoin. Si l'élève est trop malade pour sortir lors des récréations, le parent doit le garder à la maison, car aucun enfant ne pourra demeurer à l'intérieur.

Nous encourageons les parents à planifier les vacances familiales pendant les périodes de congé prévues au calendrier scolaire. Dans le cas d'un élève qui s'absente pour des vacances, une compétition ou un tournoi, l'école n'est pas tenue de fournir les travaux et devoirs, de faire reprendre les évaluations et les notions enseignées.

2. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Le matin, le midi et à la fin des classes, seuls les élèves du service de garde et les élèves transportés par autobus (midi) bénéficient d'une surveillance.

Les élèves marcheurs doivent se présenter à l'école et entrer dans la cour aux heures prévues de surveillance. L'école n'est pas tenue responsable des élèves marcheurs qui se présentent avant les heures prescrites.

Le matin : La surveillance est assurée à partir de **8 h 15**.

Le midi : La surveillance est assurée à partir de **13h 05**.



Aux récréations : Aucun élève ne peut demeurer à l'intérieur de l'école durant les récréations sans l'autorisation de l'enseignant et sous la surveillance d'un adulte.

3. BRIGADE SCOLAIRE

La brigade scolaire est organisée par le service de police de la ville de Gatineau (SPVG) en collaboration avec des enseignants de l'école. Les brigadiers sont en poste aux principales intersections, environ 15 minutes avant l'heure d'entrée et immédiatement à la fin de chaque demi-journée. Ils doivent être respectés en tout temps, car ils voient à la sécurité des élèves de l'école.



4. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE ET LES ENVIRONS

Dans l'école : Pour la sécurité des enfants, **tous les parents et les visiteurs doivent obtenir obligatoirement un laissez-passer au secrétariat** avant de circuler dans l'école. Il est également interdit de se retrouver ou de circuler dans la cour d'école sans l'autorisation de la direction.

Dans le parc ou le quartier : Durant la journée, il est possible que votre enfant se déplace aux abords de l'école, au parc de la ville ou sur les trottoirs avoisinants, en compagnie d'un adulte.

5. LANGUE PARLÉE À L'ÉCOLE

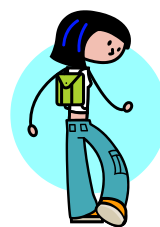
Les écoles du Centre de services scolaire des Draveurs étant francophones, ces dernières offrent les services éducatifs en français. De plus, considérant l'article 22 de la Loi sur l'instruction publique, qui stipule qu'il est du devoir des enseignants « de prendre les moyens nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée », les élèves doivent utiliser la langue française lors de toutes les activités pédagogiques (heures de classe). Aussi, ces derniers doivent prioriser le français lorsqu'ils échangent avec leurs camarades durant les récréations ou au service de garde.

6. RÉCRÉATIONS

Librement, l'élève participe à une activité dans l'aire assignée, selon le plan autorisé par l'école. Il respecte les limites de la cour ainsi que l'horaire de la montagne et des jeux. Au son de la cloche, il cesse de jouer **IMMÉDIATEMENT** et il prend son rang.

7. GESTION DU BILLET DE COMMUNICATION

Afin de préserver un climat sain et sécuritaire sur la cour d'école, un système de communication est mis en place dans le but de favoriser le suivi et les interventions auprès des élèves ayant des comportements inadéquats. Tout intervenant qui observe un élève ayant un comportement ne respectant pas les règles de conduite, de fonctionnement, de sécurité, complète un billet pour informer le titulaire. Par la suite, celui-ci sera acheminé aux parents qui devront le signer et le retourner à l'école.



8. FONCTIONNEMENT POUR LA SORTIE DES CLASSES

À la fin des classes, les élèves qui fréquentent le service de garde seront dirigés vers leur groupe afin que l'éducatrice puisse consigner leur présence.

Les élèves marcheurs ou transportés par les parents devront sortir de l'établissement par les portes arrière. Les parents devront attendre leur enfant **à la limite de la cour d'école (clôture)**. Pour la sécurité de tous, les élèves désirant sortir du côté de la rue Louis-Hémon devront utiliser les accès donnant directement sur la rue.

Pour les élèves dont le retour à la maison change fréquemment, vous devez envoyer un horaire (calendrier) à l'enseignant(e) de votre enfant et au service de garde au besoin, en indiquant si celui-ci doit marcher, prendre l'autobus, aller au service de garde ou si vous venez le chercher.

Si vous avez un changement de dernière minute dû à un imprévu, vous devez appeler au secrétariat de l'école, le suivi sera fait auprès de l'enseignant.

Dans le cas où un parent n'aurait pas spécifié le moyen du retour à la maison, l'enfant sera dirigé automatiquement vers son mode de départ habituel.

9. FERMETURE IMPRÉVUE DE L'ÉCOLE EN CAS DE SITUATIONS INCONTRÔLABLES

Certaines situations incontrôlables telles que bris d'eau, chauffage, tempête, etc., peuvent nous obliger à retourner les élèves à la maison. Si une évacuation de l'édifice est nécessaire, celle-ci se fera selon le plan de mesures d'urgence établi par l'école. La procédure à suivre sera envoyée par courriel ou publiée sur le site web de l'école. Les parents seront contactés selon les numéros d'urgence laissés sur la fiche de renseignement complétée en début d'année. **Il est de la responsabilité des parents de maintenir ces renseignements à jour.**



10. RENCONTRE AVEC LES INTERVENANTS DU MILIEU

Les parents intéressés à rencontrer un intervenant de l'école ou la direction pourront le faire sur rendez-vous seulement auprès des personnes concernées en communiquant avec eux par courriel ou en appelant au secrétariat. Toutes les rencontres devront se faire dans le respect et le civisme, sinon elles seront interrompues et reportées.

11. ALLERGIES – FICHE SANTÉ

Au début de l'année, le parent complète le formulaire de « *Mise à jour des renseignements de santé* » en indiquant, s'il y a lieu, toute allergie essentielle à signaler. Un plan de soin sera établi en fonction des besoins. Dans les cas où un médicament est nécessaire, le parent doit fournir à l'école le matériel et les documents



requis.

12. ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

- Le parent doit remplir le formulaire prévu à cet effet, qui est disponible au secrétariat.
- Seuls les médicaments prescrits et remis dans leur contenant d'origine seront administrés.
- Pour des raisons de sécurité, toute médication doit être remise directement au personnel de l'école pour que nous puissions la ranger de façon sécuritaire.

13. PREMIERS SOINS

L'école administre les premiers soins. Lorsque l'enfant est malade ou blessé, un membre du personnel communique avec le parent afin de l'informer de l'incident ou lui mentionner s'il doit venir chercher son enfant.



Dans un cas très grave, si cela nécessite un transport d'urgence, l'enfant sera transporté par ambulance. Il est à noter que les coûts ambulanciers sont aux frais des parents.

14. ALIMENTATION

L'école favorise la consommation d'aliments sains. Pour les collations, l'école encourage la consommation de fruits, légumes, fromage, yogourt et de tout autre aliment nutritif équivalent.

Toutefois, l'école reconnaît qu'il est possible de faire exception lors de certaines activités spéciales mentionnées par un intervenant de l'école.



15. TENUE VESTIMENTAIRE

a) Habillement selon la température

Le parent s'assure que son enfant soit habillé de façon convenable selon la température. L'école encourage un mode de vie sain et sécuritaire et recommande en tout temps le port de souliers favorisant l'activité physique. De plus, plusieurs cours d'éducation physique se déroulent à l'extérieur, l'enfant doit donc être vêtu en conséquence.

Lors des jours de pluie et de froid, l'enfant doit être habillé de façon adéquate, car il restera dehors à son arrivée le matin et le midi. Nous vous proposons de retarder le départ de la maison afin que l'enfant soit le moins longtemps possible à l'extérieur.

Les élèves pourront entrer à l'intérieur seulement en cas de froid excessif (-27 C ou moins) ou de pluie abondante.

b) Tenue vestimentaire

En tout temps :

- Les vêtements doivent être décents et convenir aux activités scolaires. Si l'élève n'est pas vêtu de façon convenable (short et jupe à la mi-cuisse ainsi que décolleté, ventre et dos couverts), les intervenants de l'école lui prêteront des vêtements pour la journée.

c) Identification des vêtements et effets personnels

- Les parents doivent bien identifier **tous** les effets personnels de leur enfant. Les objets perdus seront déposés dans une boîte à cet effet. Les objets non identifiés ou non réclamés seront envoyés aux œuvres de charité à chaque étape.

N.B. L'école n'est pas responsable des vols, bris ou pertes.

16. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET SORTIES

Pour chaque sortie, une feuille explicative sera remise à l'avance aux parents. L'autorisation écrite avec la signature du parent est nécessaire pour que l'élève puisse participer à l'activité lorsqu'il y a changement à l'horaire. Si l'enfant n'a pas l'autorisation écrite et signée de son parent, il devra rester à l'école. Il sera alors intégré au sein d'un groupe désigné.

Prendre note que, pour certaines activités, le conseil d'établissement autorise les déplacements à une certaine distance de marche sous la surveillance d'un adulte.

Certains frais (transport + admission) peuvent être demandés au cours de l'année pour des activités facultatives. Ces frais auront été approuvés au préalable par le conseil d'établissement.

17. COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'école reconnaît l'importance d'une utilisation adéquate des ressources informatiques. Il faut donc utiliser l'informatique selon les consignes données et en respectant les autres. Nous assumons que la conduite de chaque usager est dictée par les lois et les règlements en vigueur.



J'utilise la plateforme TEAMS à des fins pédagogiques de façon appropriée en tout temps.

18. STATIONNEMENT

Seuls les détenteurs d'une vignette peuvent utiliser le stationnement de 6h30 à 16h30. Des préposés au stationnement de la ville de Gatineau vérifient régulièrement les stationnements et **pourraient émettre une contravention.**

Il est possible de se stationner le long du parc, dans la rue Louis-Hémon, dans la rue Beloeil ainsi que sur une portion de la rue Nelligan, du côté est. Il est fortement recommandé de laisser votre enfant avant le débarcadère de l'école ou près de la porte sur Louis-Hémon. Celui-ci pourra emprunter les trottoirs pour se diriger vers la cour de l'école.



Pour vous rendre au service de garde, si vous avez à traverser le stationnement de l'école, **la présence d'un adulte est obligatoire** pour accompagner l'enfant.

19. DÉBARCADÈRE

Le débarcadère étant une voie d'urgence, il est interdit de s'y stationner en tout temps. De plus, seuls les véhicules autorisés peuvent y circuler.

20. TRANSPORT SCOLAIRE

L'école est solidaire des règlements du transport scolaire. Afin de favoriser sa sécurité et celle des autres, l'élève est tenu de respecter les règles particulières au transport. En tout temps, il doit : **demeurer assis, garder ses effets personnels dans son sac, respecter les consignes du conducteur et tous les règlements du transport scolaire.** Les bagages permis doivent être dans un sac à main ou sac de sport fermé. Le non-respect de ces règlements peut entraîner une suspension du transport scolaire.



21. DINEURS

Seul l'élève transporté par autobus, en raison de la distance du domicile, a la permission d'utiliser le service de dîneur.

L'école recommande que le contenu des boîtes à dîner soit conforme à une saine alimentation. Seuls les repas froids ou dans un contenant gardant chaud sont autorisés (pas de micro-ondes). Tout élève qui manifeste un comportement inadéquat se verra remettre une fiche d'avertissement à faire signer par le parent. Un comportement répétitif, irrespectueux ou violent entraîne la suspension de dîner à l'école pour une période déterminée par la direction.



Après avoir pris connaissance du code de vie, nous vous demandons de signer ci-dessous

Signature du parent : _____